

Déclaration d'un événement significatif environnement auprès de l'ASNR

24.7.2026 - | EDF

Dépassement du seuil annuel d'émission de fluides frigorigènes.

Dépassement du seuil annuel d'émission de fluides frigorigènes

Dans une installation industrielle comme celle de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, les fluides frigorigènes sont utilisés dans les systèmes de production de froid. Ils permettent le refroidissement et la climatisation de différents matériels et locaux. Les opérations de contrôle et de maintenance réalisées régulièrement sur les groupes frigorifiques permettent de contrôler leur bon fonctionnement et l'absence d'émission de fluides frigorigènes.

Conformément à la réglementation en vigueur, une émission annuelle de fluides frigorigènes supérieure à 100 kg constitue un événement significatif pour l'environnement, devant faire l'objet d'une déclaration. Au 22 juillet 2026, le cumul des émissions de fluides frigorigènes enregistrées dépasse de 22 % le seuil réglementaire annuel, entraînant ainsi le franchissement de la limite autorisée.

Des mesures correctives ont été immédiatement engagées pour stopper ces émissions, notamment :

- La réparation des fuites identifiées sur les matériels,
- La réalisation d'examens visuels approfondis des équipements concernés,
- L'identification des zones de fragilité afin d'anticiper d'éventuelles fuites futures.

Cet événement n'a entraîné aucune conséquence sur la sûreté des installations ni sur la santé des salariés. Toutefois, en raison du dépassement du seuil de 100 kg/an, la direction de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré un événement significatif pour l'environnement à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection le 24 juillet 2026.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-dampierre-en-burly/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-dampierre/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement-aupres-de-l-asnr-0>